

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 27 Septembre 2024

❖ **Séance du 27/09/2024**

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h00 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 05/09/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ **Etaient présents** : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, Alain LCHAT, Christian BAUGROS, René NOAILLY, Roger JULIAN, Pascal FOREST, Stéphanie DORVIDAL

❖ **Etait excusé** : Jérôme BONNARD

●○○○○○○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12/09/2024 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○○○○○○

❖ **Points à l'ordre du jour**

➤ **Délibération portant sur Salle Communale : validation du Coût pour les demandes de subventions**

Considérant l'Avant Projet Sommaire présenté par l'architecte Agence Ampère pour la conception de la future salle communale, Le Maire propose de valider l'estimation du projet ; incluant l'achat de la parcelle A 1170 ; afin de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels . Soit un coût d'opération de 834 980.80€ TTC et 696 984€ HT (689 984€ HT subventionnable). Les subventions seront sollicitées selon la répartition suivante : - Département : 103 498€ soit 15% - Etat : 137 996.80 soit 20% - Région : 310 492.80€ soit 45%

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 22h00